

## TREMPLIN JAZZ A SETE 2011

Le festival "Jazz à Sète" organise son 6ème Tremplin. Il s'adresse aux groupes de Jazz de l'Hexagone. Un appel à candidatures est lancé vers les groupes de 5 musiciens maximum n'ayant jamais été distribués par un label commercial avant le Tremplin.

Une pré-sélection et une sélection finale sur écoute des CD sera effectuée en mars 2011. Un seul gagnant cette année. Il sera prévenu par mail, au plus tard fin mars 2011.

### Envoi des candidatures

Le dossier doit être composé de :

- La fiche d'inscription au format PDF à télécharger [ici](#).
- Un CD audio (exclusivement) avec un minimum de 3 titres.
- Une biographie et/ou revue de presse.

Il doit nous être parvenu avant le 15 février 2011 à :

### JAZZ A SETE

1 Rue Conventionnel Barras  
34140 Loupian

Tout dossier incomplet et/ou reçu en dehors des délais requis sera irrecevable. Les documents (CD, dossier) ne seront ni restitués, ni utilisés sans l'autorisation préalable du groupe.

### Règlement du Tremplin 2011

#### Article 1 :

Le Festival Jazz à Sète aura la responsabilité de constituer un jury pour la pré-sélection comme pour la sélection finale. Il sera composé de représentants du Festival ainsi que de professionnels de la musique (musiciens, journalistes, directeurs de théâtre...) spécialisés Jazz dans toutes ses composantes. Sa composition comme ses jugements seront sans appel.

Les formations seront jugées à la fois sur leur interprétation, leur originalité, la qualité des compositions, des arrangements, des improvisations...

#### Article 2 :

Nous proposons au gagnant une programmation dans l'édition de Jazz à Sète 2011 sous forme d'une première partie d'un des concerts principaux.

La rémunération se fera sur la base de 150 euros net par musicien.

Le Festival assurera l'hébergement (pour les groupes venant d'une ville située à plus de 200kms de Sète) les repas, le backline de la formation le soir du concert, ainsi qu'une participation aux frais de transport.

#### Article 3 :

Le gagnant s'engage à se conformer aux divers points du règlement. Il devra se

présenter dans la même configuration que celle identifiée sur le CD.  
Le groupe gagnant de l'édition du Tremplin 2010 ne pourra concourir au Tremplin 2011.

Article 4 :

Les organisateurs se réservent le droit de mettre un groupe hors concours.

Article 5 :

Les groupes de plus de 5 musiciens désireux de participer au Tremplin seront rétribués sur une base de 5 personnes en cas de victoire.